

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231130-D109-1123-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 1^{er} décembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Amel (Djémaïa) TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jennifer BEAUMONT est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.109/11.23

Objet : Budget Ville 2023
Décision modificative n°3

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.109/11.23

**Objet : Budget Ville 2023
Décision modificative n°3**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-12, L2121-29 et L2313-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n°D.32/03.23 du Conseil Municipal du 30 mars 2023 relative à l'adoption du Budget Principal Ville 2023,

Vu la délibération n°D.55/06.23 du Conseil Municipal du 22 juin 2023 relative à l'adoption de la décision modificative n°1 du budget Ville 2023,

Vu la délibération n°D.68/09.23 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 relative à l'adoption de la décision modificative n°2 du budget Ville 2023,

BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
023	Virement à la section d'investissement	65 874,00	01/722	Immobilisations corporelles	65 874,00
	TOTAL	65 7874,00			65 874,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)	Imputation	Libellé de la nature	Montant (€)
020/2313	Construction	23 223,00	412/2031	Frais d'études	18 960,00
211/2313	Construction	6 949,00	021	Virement de la section de fonctionnement	65 874,00
411/2313	Construction	10 702,00			
212/2313	Construction	8 851,00			
211/2313	Construction	1 773,00			
212/2313	Construction	13 144,00			
211/2135	Installations générales, agencements des constructions	1 232,00			
412/2313	Construction	18 960,00			
	TOTAL	84 834,00			84 834,00

Monsieur BELGHACHEM propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°3 du Budget Ville 2023 comme indiqué ci-dessus

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.109/11.23
Objet : Budget Ville 2023
Décision modificative n°3

ANNEXE

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT

Inscription dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement

Tout au long de l'année 2023, divers travaux de réhabilitation ont été réalisés en régie par les services techniques municipaux dans des bâtiments et espaces publics (travaux d'éclairage, protection de panneaux et peinture...). Ces travaux peuvent être valorisés dans le budget communal. Aussi, il est proposé de mettre en place, sur le plan budgétaire, le dispositif des "travaux en régie" permettant de récupérer la TVA.

C'est ainsi, qu'il convient d'inscrire la somme de 65 874 euros en crédit de recettes, sur la nature 722 "Immobilisations corporelles" (chap 042) et en dépenses, la somme de 1 232 euros sur la nature 2135 "Installations générales, agencements, aménagements des constructions" et 64 642 euros sur la nature 2313 "Construction" (chap 040).

INVESTISSEMENT


Inscription dépenses et recettes d'investissement

Dans le cadre des transferts d'études vers les travaux, il convient d'inscrire la somme de 18 960 euros correspondant à l'étude du programmiste pour la réhabilitation du complexe sportif Bigot sur la nature 2313 "construction" en dépense et la nature 2031 "immobilisations incorporelles" (chap 041).

Enfin, il convient d'équilibrer chaque section en augmentant de 65 874 euros le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (natures 021 et 023).

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE
MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL (DJEMAÏA) TAKARLI,
MME ANNE-LISE COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,


Le Maire de Lillebonne,
Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Jennifer BEAUMONT.